

# Règlement du circuit des Trophées 2018

## Article 1 :

La participation aux Circuit des meetings Run&Dunk est ouverte à tous les athlètes de cadets à vétérans, féminins et masculins licencié(e)s dans un club de la LANA en ex Poitou-Charentes.

## Article 2 :

Pour être classé, l'athlète doit participer à 3 meetings parmi ceux inscrits dans le calendrier des Trophées Athlétisme Poitou-Charentes et aux Championnats Pré-Régionaux du 16 juin à Niort. Il faut 4 performances : 3 en meeting + 1 aux régionaux dans la même famille soit :

- Course de vitesse
- Sauts
- Lancers
- Demi-fond/marche

Un athlète peut s'il le souhaite participer à plusieurs familles.

## Article 3 :

Les clubs ont l'obligation de communiquer sur cette opération (pour ceux qui peuvent encore le faire cette année) :

- dans l'annonce de la manifestation
- le jour de la compétition
- en citant nos partenaires

## Article 4 :

Les classements se font par famille :

- Course de vitesse : 100m - 200m - 400m - 100m haies - 110m haies - 400m haies
- Sauts : longueur - triple saut - hauteur - perche
- Lancers : marteau - disque- javelot - poids
- Demi-fond/marche : 800m - 1000m - 1500m - 3000m - 5000m - 2000m/3000m steeple - 3000m/5000m marche - 10km marche - l'heure de marche



## Article 5 :

Les points sont attribués selon la table hongroise logica. Les épreuves non cotées par Logica auront des points attribués après la compétition avec une table IAAF.

Les points attribués lors des Championnats régionaux comptent double.

**Attention :** Les vétérans participent sur les épreuves seniors (poids des engins, hauteur de haies et points identiques que pour les seniors).

Les cadets - juniors - espoirs participent eux sur les normes de leur catégorie respective.

## Article 6 :

Il est retenu une performance par famille et par compétition.

Dans le cas de plusieurs performances réalisées au sein d'une même famille dans la même compétition, le meilleur résultat sera pris en compte (en nombre de points).

En cas d'ex-aequo au classement final, les athlètes seront départagés en fonction de leur performance réalisée aux Championnats Régionaux.

## Article 7 :

Seront récompensés :

- les trois meilleurs totaux féminins par famille
- les trois meilleurs totaux masculins par famille

Attention : Seuls les athlètes ayant réalisés **3 meetings** et les **Championnats Pré Régionaux** peuvent prétendre aux récompenses.

La présence est obligatoire à la remise pour obtenir sa récompense. (Date et lieu communiqué ultérieurement).

## Article 8 :

L'organisateur doit fournir à la Ligue des photos et/ou vidéos de la manifestation. Par soucis de diversité, les photos ne doivent pas concerner uniquement les athlètes et bénévoles du club organisateur.

L'organisateur accepte implicitement de céder ses droits d'exploitation à la Ligue, à des fins de promotion du circuit.

L'organisateur assurera la mise en place des supports de communication le jour J, amenés par la Ligue, concernant les partenaires du dispositif.

